



CONSEILS DE PRÉVENTION

SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE

août 2020

Teintures et bois traité : une grande prudence est de mise

Durant cette pandémie, beaucoup de citoyens ont pris la décision de rénover et/ou d'améliorer leur espace de vie.

Saviez-vous que?

Des chiffons imbibés de teinture peuvent s'auto-enflammer et détruire vos rêves en quelques minutes?

Brûler du bois traité dans votre foyer intérieur et/ou extérieur est dangereux pour votre santé?

Les teintures et les risques d'ignition spontanée

Les chiffons utilisés avec la très grande majorité des teintures liquides ou en gel peuvent s'enflammer spontanément, en quelques heures, s'ils n'ont pas été disposés correctement.

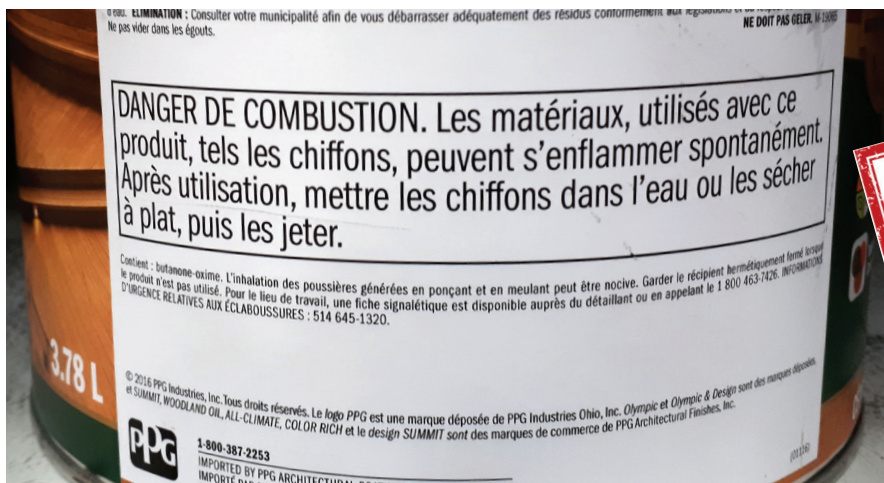
Avant d'utiliser un tel produit, nous vous recommandons de prendre connaissance de l'avis écrit sur le contenant. Ceci pourrait vous sauver la vie et diminuer grandement le risque que votre projet soit anéanti en quelques heures seulement.

Après avoir utilisé des chiffons imbibés de teinture :

- ◆ déposez-les dans l'eau
- ◆ étendez-les à plat sur le sol ou,
- ◆ suspendez-les sur un fil métallique.



En aucun temps, ils ne doivent être mis en tas ou jetés dans les poubelles, et ce, tant que les chiffons ne sont pas totalement secs.



Ne pas faire brûler du bois traité

Cette information provient du site de Santé Canada : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada>.



Le bois utilisé dans les projets de construction résidentielle peut avoir été traité :

- ◆ au cuivre alcalin quaternaire ou à l'azole de cuivre, qui sont offerts dans plusieurs teintes de brun;
- ◆ à l'arséniate de cuivre chromaté (ACC) qui n'est plus vendu pour les projets de construction résidentielle :
 - Le bois traité à l'ACC est de couleur vert pâle à l'état neuf, mais peut prendre l'apparence du bois non traité au fil du temps.
 - La majorité des terrasses résidentielles, des clôtures et des structures de jeu construites avant 2004 sont faites de bois d'œuvre traité à l'ACC.

Consignes générales de sécurité à proximité du bois traité :

- ◆ Lavez les mains des enfants qui ont été en contact avec du bois traité;
- ◆ Utilisez des assiettes ou une nappe en plastique au lieu de servir la nourriture directement sur une surface en bois traité comme les tables de pique-nique;
- ◆ **Ne brûlez jamais du bois traité, ni à l'intérieur ni à l'extérieur.** Lorsqu'on brûle du bois traité, des substances chimiques sont libérées dans la cendre et la fumée.

Cette information provient de la fiche technique d'une grande compagnie fournissant du bois traité :

- ◆ Après les travaux de construction, tous les débris de construction et toute la sciure de bois devraient être éliminés proprement.
- ◆ Ne brûlez pas le bois traité.

Consultez le site de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains à <https://www.riam.quebec/newpage42e2afc5> pour connaître les sites des écocentres et leurs horaires.

Le Service régional de prévention incendie vous souhaite de profiter de votre été et d'effectuer vos travaux de rénovations en toute sécurité! ◀



MRC des Maskoutains
805, avenue du Palais
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5C6

Pour plus d'informations,
nous vous invitons à nous contacter à :
incendie@mrcmaskoutains.qc.ca
téléphone : 450 774-3134

ou à vous rendre sur le site Internet de la
MRC des Maskoutains au :
mrcmaskoutains.qc.ca.

